



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16064497

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

29 AVR. 2016

Greffe

~~Le greffier~~

Dénomination : FORGES DE PERNELLE

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue de Pernelle, 27 - 5660 COUVIN

N° d'entreprise : 0465255154

Objet de l'acte : MANDAT DES ADMINISTRATEURS - DEMISSIONS - NOMINATIONS

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 28 décembre 2015, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité

1° La démission de Monsieur NOIZET Roland de son poste d'administrateur.

2° La démission de Madame WIARD Marie-Christine de son poste d'administrateur.

3° La démission de Madame NOIZET Veronique de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

4° La nomination de Mademoiselle WIARD Fanny (domiciliée à 5660 COUVIN ; Rue de Pernelle, 27 - NN : 97.02.14-57.289) aux fonctions d'administrateur de la société, est acceptée à l'unanimité. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, ce mandat sera exercé à titre gratuit et prendra cours à dater du 01 janvier 2016 pour une durée illimitée.

5° La nomination de Monsieur WIARD Martin (domicilié à 5660 COUVIN ; Rue de Pernelle, 27 - NN : 95.06.13-445.38) aux fonctions d'administrateur de la société, est acceptée à l'unanimité. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, ce mandat sera exercé à titre gratuit et prendra cours à dater du 01 janvier 2016 pour une durée illimitée.

6° La nomination de Madame NOIZET Veronique (domiciliée à 5660 COUVIN ; Rue de Pernelle, 27 - NN : 70.05.31-084-06) aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, est acceptée à l'unanimité. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, ce mandat sera exercé à titre gratuit et prendra cours à dater du 01 janvier 2016 pour une durée illimitée.

7° La nomination de Monsieur WIARD Luc (domicilié à 5660 COUVIN ; Rue de Pernelle, 27 - NN : NN 65.06.18-129.59) aux fonctions d'administrateur de la société, est acceptée à l'unanimité. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, ce mandat sera exercé à titre gratuit et prendra cours à dater du 01 janvier 2016 pour une durée illimitée.

Administrateur - délégué
NOIZET Véronique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature